DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
01 OCTOBRE 2021

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	10
Votants	13

OBJET :
16B. BAUX RURAUX – RENOUVELLEMENT DE BAIL A EARL TIR ANGLAIS.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le
ID : 059-265904003-20211008-16112021D16B_AB-DE

L'an deux mil vingt et un, le vendredi huit octobre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé à l'hôtel de ville dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE, Delphine BOULENGER-HAVEZ, Christiane CAPPELLE, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Sébastien ROUSSELLE, Jean Pierre ENGELAERE, Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Marc BEZILLE, M. Joël BACLET donnant procuration à M. Sébastien ROUSSELLE, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 20 septembre 2011, le Conseil d'Administration a accordé à titre de bail à ferme à EARL Tir Anglais, Exploitant Agricole à Merville, domicilié 1424 Route de Merville, pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1er octobre 2011 qui arrivent à expiration le 30 septembre 2021, la parcelle de terre à labour cadastrée section ZB N° 88, sise rue de la Longue Planche, d'une contenance de 87 ares 10 centiares pour un fermage annuel de 153.40 (année de base 2009 pour l'indice 100) et indice 2021 à 106.48 soit 133,61 euros avec faculté pour l'établissement bailleur d'en exiger le paiement le 1er octobre de chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, **à l'unanimité**, décide :

- D'accorder à titre de bail à ferme à EARL Tir Anglais, Exploitant Agricole à Merville, domicilié 1424 Route de Merville, pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1er octobre 2011 qui arrivent à expiration le 30 septembre 2021, la parcelle de terre à labour cadastrée section ZB N° 88, sise rue de la Longue Planche, d'une contenance de 87 ares 10 centiares pour un fermage annuel de 153.40 (année de base 2009 pour l'indice 100) et indice 2021 à 106.48 soit 133,61 euros avec faculté pour l'établissement bailleur d'en exiger le paiement le 1er octobre de chaque année.

- D'autoriser Monsieur le Maire, Président du CCAS, à signer l'acte qui sera signé sous seing privé étant entendu que les frais qui en résulteront seront supportés par le preneur.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.